



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
CHÂTILLON  
MONTROUGE

---

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2014  
A 19 HEURES  
EN MAIRIE DE MONTROUGE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

---

Publié conformément à l'article L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales  
Le conseil communautaire convoqué le 8 avril 2014 suivant les dispositions de l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie de Montrouge à 18h, sous la présidence de M. METTON, Président.

**Présents (11) :** M. METTON, M. SCHOSTECK, M. CAREPEL, Mme FAVRA, Mme GASTAUD, M. BOUCHEZ, M. BRACONNIER, Mme MALHERBE, Mme RENOUARD, Mme GOURIET, M. TIMOTEO

**Assistaient également des fonctionnaires:**

M. BIN : DGS de la ville de Montrouge

M. SAVOFF : DGS de la ville de Châtillon

M. DELAYE : DGAS à la ville de Châtillon

M. CRUCHAUDET : Directeur des services financiers de la ville de Montrouge

Mme VERGARA : Directrice des ressources humaines à la ville de Montrouge

M. BOUSQUET : Responsable de la DGS de la ville de Montrouge

Mme BAILLY : responsable du service économique

Mme HENRI : Adjointe au responsable de la DGS - Montrouge

**Secrétaire de séance :** Madame RENOUARD

**Débat sur les orientations budgétaires 2014 de la Communauté de Communes  
Châtillon - Montrouge**

L'exercice 2014 présente certes un caractère particulier, puisque c'est le premier de ce nouveau mandat. Mais il annonce aussi une période que l'on pourrait considérer à plus d'un titre comme une transition, d'une part parce que nombre de dispositifs financiers mis en place par l'Etat ne sont encore qu'à mi-chemin de leurs volumes définitifs (je pense en particulier à la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et à la diminution de notre Dotation Globale de Fonctionnement), et d'autre part parce que

des réformes structurelles dépassant le cadre de notre communauté de communes sont actuellement en cours de mise en œuvre.

Nous savons en effet d'ores et déjà que la métropole du Grand Paris, qui sera créée au 1er janvier 2016, reprendra l'ensemble de nos compétences. Les modalités financières et administratives de cette reprise restent à préciser, mais leurs conséquences sont claires, puisqu'elles impliquent la disparition de notre communauté de communes sous sa forme actuelle. Nous verrons également que les pressions qui pèsent sur notre équilibre budgétaire, principalement du fait des dispositions prises par l'Etat au détriment des collectivités territoriales, ne cessent de croître, et pourraient atteindre l'an prochain un niveau préoccupant.

Pour autant, le bilan du précédent mandat demeure positif. L'équipe communautaire a réussi à développer les services transférés sur notre collectivité sans hausse marquée des taux d'imposition, grâce à la reprise d'excédents de résultat témoignant d'une gestion saine et rigoureuse. L'exercice 2013 a ainsi été marqué par la fin des travaux de réhabilitation des façades du conservatoire de Châtillon, mais aussi par le remboursement anticipé de l'emprunt initialement contracté pour cette opération. Le bon résultat de cet exercice, repris sur 2014, nous permettra une nouvelle fois de financer un exercice sans hausse des taux ni recours à l'emprunt, alors même que le périmètre de certaines de nos actions, en particulier les navettes urbaines, est en augmentation.

Voici donc les grandes lignes de nos orientations budgétaires (DOB 2014), avec systématiquement un rappel, pour comparaison, des données du budget primitif 2013 (BP 2013), ainsi que de la clôture 2013.

### **I - Analyse des dépenses réelles de fonctionnement :**

BP 2013 : 9 520 K€

Clôture 2013 : 8 744 K€

DOB 2014 : 9 647 K€

Avec 9 647 K€ en 2014, contre 9 520 K€ en 2013, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,3%. Cette hausse peut certes paraître raisonnable, mais elle découle d'une évolution très contrastée des différents postes de dépenses, dont certains sont loin d'être sans impact sur notre équilibre de fonctionnement. D'une part, les frais de traitement des ordures ménagères, qui constituent une part non négligeable de nos dépenses de fonctionnement, sont en baisse, ce qui entraîne en contrepartie une diminution à même hauteur des reversements de fiscalité des communes de Montrouge et de Châtillon. D'autre part, le chapitre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), est lui aussi en diminution, son volume ayant été revu à la baisse à la suite de la réforme de son mode de répartition. Cette réduction, provisoire puisque le montant du FPIC est appelé à augmenter au cours des prochains exercices, masque la forte progression de nos charges à caractère général (+11,6%), sous l'effet de la hausse du marché des navettes municipales.

#### **Chapitre 011 – Charges à caractère général :**

BP 2013 : 1 443 K€

Clôture 2013 : 1 326 K€

DOB 2014 : 1 611 K€

Les charges à caractère général augmenteraient de 168 K€ en 2014 par rapport à l'enveloppe inscrite au BP 2013.

Cette augmentation se situe essentiellement sur les navettes urbaines, qui passent de 630 K€ en 2013 à 760 K€ en 2014, conformément aux dispositions du nouveau marché passé avec la RATP, entraînant une hausse des charges à caractère général de plus de 11%.

Si l'on fait abstraction de ce poste, l'augmentation du chapitre s'élèverait à seulement 38 K€. Il s'agit là principalement de la conséquence de la hausse du coût des fluides (électricité) sur les conservatoires (+5 K€), ainsi que de l'augmentation de la provision pour remboursement de charges des locaux de l'ACIFE et de la Mission Locale à la Ville de Châtillon (+15 K€).

**Chapitre 012 – Charges de personnel :**

BP 2013 : 2 995 K€

Clôture 2013 : 3 111 K€

DOB 2014 : 3 142 K€

Comme on peut le constater en regardant le chiffre des réalisations, l'enveloppe prévue en 2013 pour les frais de personnel s'est avérée insuffisante pour couvrir la totalité de l'exercice. La création d'heures de cours supplémentaires sur nos conservatoire et les cours d'adultes, mais aussi la simple évolution de carrière des agents, ont nécessité l'inscription de 131 K€ complémentaires en cours d'exercice. Ceci porte la totalité des crédits votés en 2013 pour les frais de personnel à 3 126 K€.

Nous envisageons, pour 2014, un volume de 3 142 K€, ce qui représenterait une hausse d'environ 1% par rapport au réalisé de 2013.

**Chapitre 022 – Charges imprévues :**

BP 2013 : 77 K€

Clôture 2013 : 0,00M€

DOB 2014 : 223 K€

Chaque année, nous constituons une provision pour dépenses imprévues de fonctionnement. Cette ligne permet de pallier la quasi absence de recettes nouvelles en cours d'année, du fait même de la nature de nos recettes (fiscalité et dotations pour les principales). L'exécution sur cette ligne est toujours égale à zéro, puisqu'on l'utilise en venant abonder les lignes destinataires qui en auraient besoin. Le contexte et l'expérience des années passées nous incitent à poursuivre dans cette logique en 2014.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :**

BP 2013 : 3 954 K€

Clôture 2013 : 3 468 K€

DOB 2014 : 3 724 K€

Ce chapitre, toujours constitué pour près de 90% des frais relatifs au traitement des ordures ménagères, est anticipé en assez nette diminution sur 2014. Nous avons en effet constaté que le coût du traitement des ordures ménagères tendait globalement vers une baisse depuis déjà deux exercices, conséquence d'une très faible progression, voire d'une diminution des redevances communales et intercommunales décidées par le SYELOM (la contribution part tonnage est en effet passée de 104,80 € à 93,81 € la tonne sur le deuxième semestre 2013, et retrouve en 2014 un niveau seulement équivalent à celui du premier semestre 2013). Nous avons, en 2013, budgété un total de 3 455 K€ pour ce service, alors que les réalisations ne se sont élevées qu'à hauteur de 2 960 K€. Il paraît légitime de diminuer cette enveloppe sur 2014, pour la porter à seulement 3 270 K€, montant incluant les parts population pour l'exploitation des déchetteries.

On trouve également au sein de ce chapitre les subventions versées aux associations d'action économique ou sociale. Avec 364 K€ prévus sur 2014, contre 431 K€ en 2013, celles-ci affichent une baisse de l'ordre de 67 K€. Je vous rappelle toutefois que nous avons été amenés à voter l'an passé un complément de subvention exceptionnel à la Mission Locale en 2013 pour l'apurement de son déficit de l'exercice 2012, à hauteur de 71 K€. Cette attribution n'est bien entendu pas reconduite sur 2014, ce qui explique la baisse globale de ce poste, en réalité en légère progression par rapport à 2013.

Le poste « indemnités aux élus » passe pour sa part à 76 K€ en 2014, contre 59 K€ en 2013. La hausse de ces frais résulte essentiellement de l'application d'un nouveau texte de loi

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012), qui prévoit l'assujettissement des indemnités des élus aux cotisations de sécurité sociale. Ces nouvelles cotisations de sécurité sociale s'élèvent à 16 K€, et s'ajoutent aux cotisations déjà existantes pour les caisses de retraite (6 K€).

#### **Chapitre 66 – Frais financiers :**

BP 2013 : 81 K€  
Clôture 2013 : 54 K€  
DOB 2014 : 64 K€

Le montant de cette enveloppe, qui n'avait pas été révisé depuis 2012, s'est avéré en partie sur-évalué compte-tenu de la baisse des index variables depuis 2011. Aucune remontée significative de ces taux n'étant anticipée d'ici à 2015, son niveau peut être ramené à la baisse, d'autant que l'exercice 2013 a été marqué par un remboursement d'emprunt par anticipation, ce qui allège d'autant la charge en intérêts.

#### **Chapitre 67 – Dépenses exceptionnelles :**

BP 2013 : 10 K€  
Clôture 2013 : 13 K€  
DOB 2014 : 5 K€

Une petite provision est constituée pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

#### **Chapitre 014 – Atténuation de produits :**

BP 2013 : 960 K€  
Clôture 2013 : 771 K€  
DOB 2014 : 877 K€

Ce chapitre inclut d'une part le reversement du FNGIR, fonds de péréquation destiné à corriger les éventuelles inégalités entre collectivités territoriales consécutives à la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale, pour un montant de 677 K€. Il s'agit du même montant que celui reversé en 2013, mais il faut savoir qu'il est chaque année revalorisé pour intégrer les rôles supplémentaires de TP correspondant à la période antérieure à 2012. Une modification de cette ligne en cours d'année n'est donc pas exclue.

D'autre part, nous retrouvons ici la provision pour le reversement à l'Etat du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Nous anticipons celui-ci pour un montant moindre qu'en 2013, du fait de la modification de son mode de répartition entre les communes membres et les EPCI, qui diminue la charge pour ces derniers. Pour mémoire, nous avons inscrit 300 K€ pour cette dépense l'an passé, alors que celle-ci ne s'est finalement élevée qu'à 94 K€. Le FPIC ayant pour particularité de monter en puissance jusqu'en 2016, nous estimons à 200 K€ la provision à inscrire pour couvrir cette charge en 2014.

#### **II- Analyse des recettes réelles de fonctionnement :**

BP 2013 : 10 176 K€  
Clôture 2013 : 10 204 K€  
DOB 2014 : 10 011 K€

#### **Chapitre 70 – Produits des services et du domaine :**

BP 2013 : 663 K€  
Clôture 2013 : 876 K€  
DOB 2014 : 788 K€

Ce chapitre comprend les participations des familles pour les inscriptions aux conservatoires et aux cours d'adultes. Au vu des réalisations de 2013, et compte-tenu de la création d'heures de cours supplémentaires au cours des deux derniers exercices, ce poste est augmenté de 15 K€ en 2014 pour atteindre un volume global de 375 K€. Dans le détail, nous

prévoyons des inscriptions de recettes de 45 K€ pour les cours d'adultes (contre 40 K€ au BP 2013, et 48 K€ réalisés en fin d'année), de 150 K€ pour le conservatoire de Montrouge (contre 140 K€ au BP 2013, et 151 K€ réalisés) et de 180 K€ pour le conservatoire de Châtillon (budget stable par rapport au BP 2013, car les réalisations ne se sont élevées qu'à 171 K€).

On y retrouve également la subvention versée par le STIF pour l'exploitation des lignes de bus, à hauteur de 190 K€, le remboursement par le Syelom des frais de personnel de la déchetterie de Montrouge pour 73 K€ (identique à l'inscription prévue en dépenses par la DRH), et le soutien à la collecte sélective également reversé par Syelom.

C'est ce dernier poste que nous anticipons en nette hausse par rapport aux inscriptions budgétaires de 2013. Nous percevons en effet depuis l'an passé une nouvelle contribution d'Eco Emballage au titre du tri sélectif, reversée par le biais du Syctom, qui s'est élevée en 2013 à plus de 90 K€, et qui sera reconduite tous les ans. Par ailleurs la provision que nous reconduisons chaque année pour le soutien est aujourd'hui sous évaluée par rapport au montant réel des reversements. Ces éléments nous conduisent à inscrire une prévision de 150 K€ sur ce poste, contre seulement 50 K€ au BP 2013. Pour information, nous avons perçu l'an passé un montant particulièrement élevé de subventions, pour plus de 260 K€, mais celui-ci intègre d'importantes régularisations sur exercices antérieurs qui ne seront pas reconduites.

#### **Chapitre 73 – Produits fiscaux :**

BP 2013 : 7 832 K€

Clôture 2013 : 7 633 K€

DOB 2014 : 8 122 K€

A cette date, les bases prévisionnelles de fiscalité directe nous ont été transmises par les services de la Direction Générale des Finances Publiques. Les sommes proposées au présent DOB correspondent donc aux produits notifiés, sans augmentation des taux communautaires votés en 2013.

Au total, le produit de fiscalité directe inscrit au Budget 2014 (hors CVAE) s'élève à 3 883 K, ce qui représente une progression de 2,3% par rapport aux réalisations de 2014 (soit 3 793 K€, hors rôles supplémentaires). Les plus fortes hausses se situent sur la Taxe sur le Foncier Bâti, avec 1 169 K€ notifiés pour 2014, contre 1 120 K€ en 2013 (ce qui représente une évolution de +4,3%), et la Taxe d'Habitation, notifiée à hauteur de 2 078 K€, contre 2 011 K€ en 2013 (soit une progression de +3,3%). La Cotisation Foncière des Entreprises est en revanche attendue en baisse, à hauteur de 632 K€, contre 658 K€ en 2013. Celle-ci est notamment impactée par d'importantes pertes de bases liées aux travaux d'aménagement du siège du Crédit Agricole sur le territoire de Montrouge.

Le montant de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est pour sa part en baisse, avec un produit de 1 042 K€ pour 2014, contre 1 134 K€ en 2013. Cette progression est cohérente avec la tendance observée sur territoire de Montrouge.

Enfin, les recettes du reversement de TEOM sont anticipées à hauteur de 3 197 K€, soit un montant proportionnel à la dépense prévisionnelle inscrite au chapitre 65 pour ce même traitement, diminué du remboursement des frais de personnel de la déchetterie de Montrouge, intégrés pour leur part dans la ligne des reversements du Syelom. C'est sur ce poste que se situe l'essentiel de la progression du chapitre, car ces reversements n'avaient été budgétés qu'à hauteur de 2 902 K€ en 2013. Cette hausse ne doit toutefois pas être interprétée comme une augmentation de nos ressources, puisque les dépenses pour le traitement des ordures ménagères sont inscrites à due concurrence.

#### **Chapitre 74 – Dotations :**

BP 2013 : 182 K€

Clôture 2013 : 192 K€

DOB 2014 : 178 K€

Au moment de l'établissement de ce DOB, la DGF ne nous a pas encore été notifiée. Nous savons toutefois déjà que les réfections prévues en loi de finances entraîneront une baisse de cette dernière. Nous prévoyons donc de ramener son montant à 95 K€ sur 2014, contre un produit de 112 K€ en 2013.

Le reste du chapitre est constitué des compensations au titre des exonérations de Taxe d'Habitation (17 K€) et de taxes Foncières (4 K€), ainsi que des subventions départementales pour les conservatoires, avec une prévision de 25 K€ sur le conservatoire de Montrouge, et de 38 K€ sur le conservatoire de Châtillon, ce dernier établissement étant également subventionné pour plusieurs projets spécifiques (3,6 K€ pour un projet de parcours de spectateur, et 4,3 K€ pour deux projets dans le cadre du soutien à l'accessibilité).

#### **Chapitre 002 – Excédent reporté :**

BP 2013 : 1 500 K€

Clôture 2013 : 1 500 K€

DOB 2014 : 921 K€

L'excédent reporté est le résultat dégagé par le CA de l'année précédente, après affectation de sommes en vue de couvrir le déficit d'investissement N-1 et le solde des reports. Il passe de 1 500 K€ à 921 K€, à l'issue de nos calculs sur la clôture de l'année 2013.

Pour mémoire, l'excédent exceptionnel repris sur 2013 à l'issue de l'exercice 2012 incluait une recette exceptionnelle du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, à hauteur de 645 K€, dont une grande partie a été affectée au désendettement de la CCCM, avec un remboursement d'emprunt anticipé de 342 K€. Cette attribution n'a pas été renouvelée en 2013, aussi l'excédent dégagé au terme de cet exercice (repris sur 2014) est-il en recul par rapport à 2012.

#### **III- Analyse des dépenses réelles d'investissement :**

BP 2013 : 908 K€

Clôture 2013 : 771 K€

DOB 2014 : 877 K€

#### **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :**

BP 2013 : 554 K€

Clôture 2013 : 546 K€

DOB 2014 : 213 K€ (dont 6 K€ de reports)

Avec 213 K€ en 2014, contre 554 K€ en 2013, ce chapitre est en fort recul. Nous avons en effet mis à profit le résultat très important de l'exercice 2012 pour effectuer un remboursement d'emprunt anticipé en 2013, à hauteur de 342 K€ (il s'agit du prêt souscrit en 2011 auprès du Crédit Agricole pour la réhabilitation de la façade du conservatoire de Châtillon). Ce poste retrouve de ce fait un volume similaire à ce qu'il était avant 2012, avec l'amortissement en capital des deux lignes d'emprunt transférées sur la CCCM en 2005 avec le conservatoire de Montrouge, pour 196 K€. Ce montant est sensiblement le même d'une année sur l'autre, avec une légère augmentation, de l'ordre de 3 K€, sur notre emprunt DEXIA, dont le profil d'amortissement est progressif.

Le reste de la rubrique est constitué de la provision pour remboursement des cautions de prêts d'instruments par le conservatoire de Montrouge (11 K€ au titre de 2014 + 6 K€ de reports des exercices antérieurs).

#### **Chapitres 20 / 21 / 23 – Equipement brut :**

BP 2013 : 282 K€

Clôture 2013 : 153 K€

DOB 2014 : 217 K€ (dont 45 K€ de reports de 2013, et 172 K€ d'inscriptions nouvelles)

Cette rubrique comprend les reports de l'année 2013, incluant 20 K€ de travaux de réhabilitation des menuiseries intérieures du conservatoire de Montrouge, 14 K€ pour l'acquisition d'instruments de musique au conservatoire de Montrouge (marimba et violoncelle), ainsi que 6 K€ pour le ravalement et l'isolation extérieure du conservatoire de Châtillon.

Pour le reste, nous retrouvons le périmètre habituel des dépenses propres à la Communauté de Communes, strictement limité par l'évolution réduite de nos recettes. Le volume d'investissements nouveaux possible sans augmentation des taux de fiscalité et sans nouveau recours à l'emprunt s'élève à environ 170 K€, ce qui se situe à peu près dans la moyenne des années antérieures, hors projets de réhabilitation exceptionnels.

#### **Chapitre 001 – Besoin de financement de la section d'investissement :**

BP 2013 : 72 K€

Clôture 2013 : 72 K€

DOB 2014 : 446 K€

Le besoin de financement a augmenté en 2013, sous l'effet de la montée en puissance de l'investissement au cours des deux derniers exercices, avec les travaux effectués au conservatoire de Châtillon. Ce solde, repris sur 2014, est couvert systématiquement, conformément aux mécanismes de l'instruction comptable M14, par une partie de l'excédent de fonctionnement affecté à cet effet au chapitre 10 (compte 1068, voir infra).

#### **IV- Analyse des recettes réelles d'investissement :**

BP 2013 : 253 K€

Clôture 2013 : 284 K€

DOB 2014 : 513 K€

Les recettes d'investissement sont presque entièrement constituée de l'affectation du résultat au compte 1068 (497 K€), limité exclusivement à la couverture du besoin de financement de l'investissement (soit 446 K€, et donc en hausse, comme nous l'avons vu précédemment) et au financement des reports de 2013 sur 2014 (en tout 51 K€). Le solde du résultat (921 K€) est pour sa part repris en section de fonctionnement.

Les autres recettes d'investissement (FCTVA, remboursement de cautions pour prêts d'instruments de musique) représentent une part plus marginale de cette section, et ne connaissent pas d'évolution majeure.

Monsieur TIMOTEO regrette le peu de compétences qui ont été transférées à la communauté de communes.

Il s'interroge sur certains chiffres, notamment en action économique qui ne représente que 6% du budget et estime que le projet global ne ressort pas du document de débat d'orientation budgétaire tel que présenté.

Le Président rappelle la position des Maires des deux communes sur l'intercommunalité en petite couronne où les besoins de mutualisation ont spontanément donné lieu à des regroupements de communes au sein de syndicats. L'intercommunalité, obligatoire, a donc été mise en place à minima. Par ailleurs, il ne peut y avoir de projet global pour une entité destinée à disparaître avec la mise en place de Paris métropole.

Sur l'action économique de l'EPCI, il pointe le dynamisme économique des deux villes concernées.

Madame GOURIET interroge sur ce qui va être fait au niveau du territoire, et pour la communauté de communes souhaite connaître le projet de l'année en cours, notamment les budgets prévus pour les conservatoires, mais aussi en matière de soutien aux jeunes en recherche d'emploi.

Le Président rappelle que les crédits figurent dans le budget et que l'organisation métropolitaine sera définie par ordonnances.

M. CAREPEL souligne le dynamisme des deux communes en matière économique, que l'on constate par des créations d'emplois, et précise que la communauté de communes intervient essentiellement pour créer du lien entre les différents acteurs économiques. Des actions telles que le Forum de l'emploi sont vecteurs de dynamiques. La communauté de communes travaille en lien étroit avec les entreprises, elle s'attache à mettre en relation les acteurs du monde économique des deux communes, et mène des actions avec les entreprises (Crédit Agricole à Montrouge, soutien des petits entrepreneurs à travers le programme « plateau »). Il rappelle le très bon bilan du « plan de reconversion ». Concernant les jeunes il évoque les liens avec la mission locale. Il conclue en faisant remarquer que l'efficacité ne nécessite pas obligatoirement d'importants moyens financiers.

Le Président abonde en ce sens.



**Données synthétiques du DOB 2014 de la CCCM (en €uros)**

		<b>BP 2013</b>	<b>Clôture 2013</b>	<b>DOB 2014</b>
011	Charges générales	1 442 832,00	1 326 522,29	1 611 053,00
012	Charges de personnel	2 994 710,00	3 111 428,49	3 141 930,00
014	Atténuation de produits	959 779,00	770 994,00	877 052,00
65	Autres charges courantes	3 954 387,00	3 467 933,52	3 724 321,00
66	Charges financières	81 098,02	53 678,25	64 531,34
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	13 274,50	5 000,00
022	Dépenses imprévues	77 677,35	0,00	223 242,94
<b>Total DRF</b>		<b>9 520 483,37</b>	<b>8 743 831,05</b>	<b>9 647 130,28</b>
70	Produits des services	662 687,10	875 753,01	788 435,00
73	Produits fiscaux	7 831 754,00	7 632 780,32	8 122 008,00
74	Dotations	181 673,00	192 272,00	178 927,00
77	Produits exceptionnels	0,00	663,08	0,00
002	Excédent reporté	1 499 835,27	1 499 835,27	921 240,28
013	Atténuations de charges	0,00	2 515,64	0,00
<b>Total RRF</b>		<b>10 175 949,37</b>	<b>10 203 819,32</b>	<b>10 010 610,28</b>
<b>Solde Fct</b>		<b>655 466,00</b>	<b>1 459 988,27</b>	<b>363 480,00</b>

001	Déficit reporté	72 381,02	72 381,02	446 187,05
16	Emprunts	553 899,00	546 475,80	213 199,00
20	Immo. Incorporelles	1 000,00	0,00	2 600,00
21	Immo. Corporelles	65 003,45	41 602,87	65 483,48
23	Travaux	216 141,22	111 090,45	149 236,43
26	Participations	0,00	0,00	0,00
<b>Total DRI</b>		<b>908 424,69</b>	<b>771 550,14</b>	<b>876 705,96</b>
001	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00
10	Dotations	243 958,69	272 121,06	502 225,96
13	Subventions	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts	9 000,00	11 720,00	11 000,00
<b>Total RRI</b>		<b>252 958,69</b>	<b>283 841,06</b>	<b>513 225,96</b>
<b>Solde Inv</b>		<b>-655 466,00</b>	<b>-487 709,08</b>	<b>-363 480,00</b>

<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	<b>972 279,19</b>	<b>0,00</b>
--------------	--	-------------	-------------------	-------------

<b>Reports D</b>			<b>51 038,91</b>	
<b>Reports R</b>			<b>0,00</b>	
<b>Résultat CA</b>			<b>921 240,28</b>	

**LA SEANCE S'ACHEVE A 19 H 30**